

Ce qui presse, c'est la solution du problème de la dette. Le régime Bennett a fait adopter la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, qui a aidé les cultivateurs à régler quelques-unes de leurs difficultés, mais malheureusement elle a créé d'autres embarras. Les compagnies de prêts hypothécaires en sont satisfaites, de même que les municipalités, mais les petits marchands, les médecins et plusieurs autres classes de la population des petites villes ont été privés de ce qui leur était dû, de la somme entière, dans certains cas.

L'honorable M. ASELTINE: Les créanciers non privilégiés.

L'honorable M. HAIG: Oui, leur perte a été totale. Et c'est là une circonstance très grave. Au Manitoba, la commission de revision prend une attitude judicieuse. Elle tente d'établir que la somme due à tout créancier non privilégié devrait être déduite des exemptions dont bénéficie un débiteur. A mon sens, elle agit contrairement à la loi, mais c'est ce qu'elle fait.

Le Manitoba a une dette d'environ 125 millions. Je suis porté à croire que si l'on y ajoutait les dettes des municipalités la dette globale de la province se chifferrait peut-être à 300 millions. Je ne crois pas que la province puisse jamais éteindre cette dette. On dira: "Pourquoi a-t-elle emprunté cette somme?" Je répondrai: "Pourquoi la lui avez-vous prêtée?" Le plus sûr moyen pour une banque de ruiner un homme est de lui consentir des prêts excessifs. Vous avez prêté trop d'argent à ces gens et vous avez porté le taux d'intérêt jusqu'à 8 p. 100,—c'est-à-dire un taux plus élevé que dans l'Ontario ou le Québec. De nombreuses compagnies d'assurance ont déclaré qu'elles touchaient 8 p. 100 d'intérêt dans la Saskatchewan et le Manitoba et que, de ce fait, il leur était possible de relever le taux des dividendes sur leurs polices. Mais elles oublient qu'il doit y avoir une raison pour que le taux soit beaucoup plus élevé dans ces provinces de l'Ouest que dans celles de l'Est. La raison, c'est que le risque est plus grand dans l'Ouest. En 1882 Moose-Jaw et la région située au sud de cette ville furent ravagées par la sécheresse et les cultivateurs durent aller s'établir ailleurs, mais en 1910 et en 1912, ces mêmes terres donnèrent de si bonnes récoltes et les prix de vente atteignirent un tel niveau que les cultivateurs allèrent passer l'hiver en Californie. Aujourd'hui, c'est l'autre phase du cycle qui se manifeste.

Je pourrais vous dire, au sujet de la situation des cultivateurs du sud de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, des choses dont vous seriez émus jusqu'aux larmes. Je

L'hon. M. HAIG.

dois expliquer qu'ils s'intéressent autant que nous à la prospérité du Canada et que leur civisme n'est pas inférieur au nôtre, mais le problème de leurs dettes semble insoluble. Nous avons le devoir, si un sang généreux coule dans nos veines, si nous aimons notre patrie, d'essayer d'aider la population des trois provinces des Prairies à résoudre ces problèmes. Inutile pour nous de leur dire: "Vous avez été imprudents et extravagants." Qui ne mérite pas ces épithètes? Qui a construit ces grands chemins de fer qui traversent le Canada? Ce n'est ni le Manitoba, ni la Saskatchewan, ni l'Alberta, mais l'Ontario et le Québec. Qui a construit les multitudes de routes qui sillonnent le Canada? Ontario et Québec. Qui a prêté de l'argent aux provinces de l'Ouest et leur a fait faire des dettes? Ontario et Québec. Les provinces de l'Ouest ne pouvaient pas leur prêter d'argent parce qu'elles n'en avaient pas à prêter.

Honorables sénateurs, j'ai essayé de vous exposer la situation sous son vrai jour et je vous demande de vous unir aux habitants des trois provinces des Prairies pour parer à cette situation. Certains d'entre nous essayent envers et contre tous de combattre le radicalisme—appelez-le le communisme, si vous voulez, c'est la même chose. Si vous ne nous venez pas en aide de bon gré et sans arrière pensée, vous le regretterez.

L'honorable GUSTAVE LACASSE: Honorables sénateurs, je vais essayer d'être aussi court dans mes remarques que je le suis de taille. Je tiens d'abord à féliciter le proposeur de l'Adresse (l'honorable M. Hugessen) et celui qui l'a appuyée (l'honorable M. Parent). J'ai surtout apprécié la déclaration qui a été faite par mon honorable ami le proposeur, un nouveau venu parmi nous:

J'habite la province de Québec depuis près de trente ans. Or, je puis affirmer que jamais, durant cette période, je n'ai senti que je fais partie d'une minorité qui y vit seulement parce que la majorité veut bien l'endurer ou la tolérer.

Je considère que c'est un magnifique et éloquent hommage rendu à la province laurentienne et j'éprouve beaucoup de plaisir à citer cette déclaration parce qu'elle confirme l'impression que je ressens depuis bien des années au sujet de cette province que je prétends connaître à fond. Je n'accepte toutefois pas intégralement l'autre déclaration faite par mon honorable ami à l'effet que "nous avons résolu les problèmes que pose la question des minorités au Canada." Je ne dirai pas tout ce que j'en pense et je ne ferai même pas allusion à ce qui s'est passé il y a quelques semaines au cours de la fameuse lutte dans Hastings-Est.